



DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2024-2030

Mesdames, Messieurs,

Chères Verlainnoises, Chers Verlainnois,

Nous sommes heureux de vous présenter notre déclaration de politique communale pour la législature 2024-2030, dans les 2 mois après l'installation des élus, comme le veut le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

Cette nouvelle législature est marquée par la mise en place d'une nouvelle équipe avec un nouveau Bourgmestre, un nouveau Collège et de nombreux nouveaux Conseillers communaux. Nous avons donc souhaité traduire cette dynamique nouvelle dans notre déclaration de politique communale qui est notre feuille de route pour les 6 prochaines années et balise ainsi les principaux projets que nous entendons mener. Nos ambitions visent à répondre au mieux aux besoins évolutifs de la population et aux enjeux sociétaux.

Cette déclaration que nous présentons devant le Conseil communal de ce lundi 27 janvier a été élaborée de manière participative et conduira l'action de l'ensemble du Conseil Communal et des instances consultatives liées pour les 6 prochaines années. Les différents projets que nous identifions ne sont pas exhaustifs et pourraient évoluer en fonction, notamment, des besoins de la population et des opportunités.

1. Mieux se déplacer

1.1. Mobilité et sécurité routière

Notre volonté est de permettre à chacun de pouvoir se déplacer dans les meilleures conditions possibles sur l'ensemble du territoire. Cela implique le partage des voiries entre tous les utilisateurs, mais également leur sécurisation, notamment pour permettre un développement plus large des modes alternatifs à la voiture. Nous souhaitons travailler cet aspect au travers d'un plan de mobilité dynamique et de stationnement concret, en gardant pour objectif la mise en action d'une mobilité plus sécurisée, plus durable et plus fluide.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Sécuriser davantage les différentes entrées de villages ;
- Prendre en compte les aspects liés à l'amélioration du stationnement et la diminution de la vitesse dans les projets de réfection ou d'adaptation de voiries et, le cas échéant, investir dans l'acquisition de nouveaux radars préventifs ;
- Améliorer le réseau de sentiers pédestres sur la Commune ;
- Réfléchir, en concertation avec les organes de consultation comme la CCATM, aux éventuels aménagements sécuritaires à destination des usagers plus faibles ;
- Augmenter le nombre et les liaisons entre les trottoirs sur la Commune.

1.2. Sécurité et ordre public

La sécurité et l'ordre public, compétences exclusives du Bourgmestre, restent des éléments essentiels d'un vivre ensemble équilibré et agréable pour tous. Cet objectif est pour nous prioritaire dans la mise en avant des besoins et attentes de la Commune vis-à-vis principalement des zones de secours et de police (notamment par le biais du Conseil de Police et du Conseil de Zone).

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Revoir (avec les Communes partenaires) le règlement de police de la zone Meuse-Hesbaye en concertation avec les deux conseillers de police ;
- Mettre en place une réflexion sur l'amélioration de la communication entre le citoyen et les services de police ;
- Prévoir l'engagement d'un agent constatateur sur la Commune, éventuellement en partenariat avec d'autres Communes des environs afin de lutter contre l'augmentation des incivilités et d'assurer le suivi des infractions urbanistiques ;
- Encourager la mise en place de dispositifs participatifs et de prévention comme le 'Plan local de prévention' (PLP) au sein des différents quartiers ;
- Communiquer plus largement envers les citoyens, organes communaux et associations concernant les procédures liées au plan d'urgence communal ou la sécurité liée à l'organisation d'événements.

2. Mieux grandir, vivre et vieillir

2.1. Enfance, jeunesse et aînés

Notre ambition est d'offrir un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des générations et de permettre à chacune et chacun de s'épanouir. Nous souhaitons également offrir différents espaces permettant la participation de chacun à la vie de notre Commune.

La disponibilité de places d'accueil à destination de la petite enfance est un défi global sur l'ensemble du pays et est désormais une réalité sur notre territoire. Il est également essentiel que les jeunes puissent eux aussi s'impliquer dans la vie communale par des structures adaptées. Enfin, le vieillissement de la population est aussi un des défis majeurs de notre société et nous entendons soutenir le maintien des aînés à domicile par la mise en place de différents services communautaires ou la facilitation de projets privés.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Favoriser la dynamique intergénérationnelle dans l'ensemble des actions et politiques communales ;
- Mener à bien le projet de construction d'une crèche dans le nouveau lotissement (Rue de la Campagne du Poncha) en vue de son ouverture au second semestre 2026. La gestion de la crèche sera assurée par une asbl sur base d'une convention signée avec la Commune ;
- Poursuivre et améliorer le recours aux consultations et animations de l'ONE au sein de cette nouvelle infrastructure ;
- Rester attentif à la problématique de l'accueil de la petite enfance tout au long de cette législature ;
- Mettre en place un Conseil Communal des Jeunes, destiné aux 12-18 ans. Il pourrait apporter une continuité au Conseil Communal des Enfants, déjà très actif et dynamique, tout en permettant d'avoir une vue plus large sur l'ensemble du village et moins centrée sur l'école ;

- Améliorer l'accessibilité aux services existants (notamment via la remise à jour du guide des aînés, et la promotion de l'utilisation des boîtes jaunes) ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées, notamment via la tenue au sein de la Commune d'activités récréatives créatrices de liens.

2.2. Action sociale

La Commune dispose d'un CPAS qui est chargé d'examiner les demandes d'aide et d'intégration sociale. Son rôle est de permettre à chacun de vivre conformément à la dignité humaine en lui accordant l'aide la plus adéquate possible pour répondre à ses besoins.

Notre ambition est de soutenir les personnes en situation de vulnérabilité en leur apportant le soutien nécessaire et en leur offrant un accompagnement personnalisé dans leurs démarches et leur réinsertion socio-professionnelle.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Prendre différentes initiatives permettant le maintien des personnes âgées à domicile (via des projets propres ou le soutien à des initiatives privées) ;
- Poursuivre et renforcer nos services existants ;
- Assurer des actions dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle (articles 60 et 61, collaboration renforcée avec le Forem...) ;
- Apporter un soutien renforcé aux familles monoparentales.

Une Déclaration de Politique Sociale (DPS) sera rédigée par le Conseil de l'Action Sociale.

2.3. Plan de cohésion sociale et espace communautaire

Nous souhaitons renforcer la cohésion entre les différents groupes sociaux présents sur notre territoire, en poursuivant la mise en place d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) et d'un espace communautaire.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Accentuer les synergies entre le PCS et l'espace communautaire et les encourager à travailler ensemble ;
- Poursuivre les activités de rencontre et contribuant à la cohésion sociale, telles que le Bar à soupe et le Repair Café ;
- Maintenir les animations existantes de l'espace communautaire et développer des synergies entre le CPAS, le PCS et les autres associations présentes sur la Commune.

3. Mieux vivre ensemble

3.1. Village dynamique et rural

Nous souhaitons préserver le caractère rural et vivant de notre village. Pour ce faire, l'urbanisme et l'aménagement du territoire sont des outils essentiels, même s'ils sont partagés avec d'autres niveaux de pouvoir. Nous avons pour ambition d'assurer un développement raisonné et concerté du bâti, principalement au travers d'une densification des noyaux d'habitat existants, et d'éviter un étalement urbain trop important. La dynamique de concertation avec les structures consultatives est essentielle et à promouvoir davantage.

De plus, nous entendons maintenir une véritable dynamique villageoise par le maintien et le développement du tissu économique ainsi que l'accueil de nouveaux habitants.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Définir des lignes directrices d'urbanisme au niveau communal (en lien avec la CCATM) ;
- Être attentif aux grands projets de promotion immobilière ;
- Rester attentif aux possibilités d'actions permettant de promouvoir la rénovation du bâti plutôt que les nouveaux logements ;
- Tenir compte des questions liées au ruissellement des eaux dans le cadre de nouveaux projets ou de changement d'affectation des sols et mettre en œuvre des solutions adaptées dans les zones connues comme étant problématiques (Rues Bois Léon, Caquehu et Trixhelette) ;
- Tenir compte de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage dans la priorisation des travaux de réfection ou d'entretien des voiries ;
- Développer les espaces de convivialité tels que prévus dans le cadre du PCDR ;
- Poursuivre et accentuer le maintien, la restauration et le développement de la biodiversité sur notre territoire au travers du Plan Communal de Développement de la Nature (notamment certains projets repris par le PCDR ou le soutien BiodiverCité) ;
- Chercher à intégrer et offrir des espaces de discussion aux nouveaux habitants et développer un nouveau « pack de bienvenue » pour les nouveaux habitants.

3.2. Tissu culturel, social et sportif

Notre volonté est de préserver le caractère dynamique et inclusif de notre village grâce aux différentes associations culturelles, sociales et sportives.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Poursuivre et favoriser l'organisation d'événements culturels et sportifs ;
- Favoriser les stages en période de congés scolaires ;
- Dynamiser l'offre culturelle sur notre territoire grâce à la rénovation de la salle des Thuyas et aux nouvelles possibilités ainsi offertes ;
- Donner aux enfants le goût du sport, notamment en facilitant l'accès au hall sportif durant les heures de garderie ;
- Poursuivre l'aide logistique et financière aux différentes associations reconnues et qui en formulent la demande auprès du Comité culturel et sportif ;
- Encourager et soutenir la dynamique au sein des quartiers ;
- Optimiser la gestion du matériel à disposition des associations.

4. Mieux apprendre et s'épanouir

Notre ambition est d'offrir un enseignement de qualité, inclusif et accessible à tous les enfants, avec des infrastructures adaptées intégrant des technologies numériques modernes ainsi qu'une collaboration active entre l'école, les parents et la Commune afin d'améliorer continuellement le cadre de vie des élèves et favoriser le bien-être scolaire.

4.1. Infrastructures scolaires

Il est essentiel de maintenir le bon état de nos bâtiments afin de pérenniser la qualité du cadre de vie des enfants. Nous entendons ainsi poursuivre l'amélioration continue de nos bâtiments et de nos

infrastructures. La priorité est ainsi de permettre aux élèves d'évoluer dans un environnement sûr et agréable.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Poursuivre la réalisation des travaux pour que l'établissement reste en bon état et que les élèves puissent bénéficier de locaux adaptés et agréables ;
- Poursuivre l'isolation énergétique, l'aménagement de sanitaires supplémentaires et renforcer la sécurité et l'ensemble des mesures liées ;
- Offrir un environnement propre et accueillant pour que le personnel et les élèves se sentent bien et ouverts à l'apprentissage ;
- Poursuivre le renouvellement régulier du mobilier scolaire et pédagogique sur fonds propres.

4.2.Enseignement

Le Pouvoir Organisateur (Collège communal) soutient l'équipe pédagogique dans l'élaboration et la mise en place de son plan de pilotage. L'ambition est de maintenir et d'améliorer la qualité de l'enseignement ainsi que le fonctionnement global de l'école.

De plus, l'école ne peut plus passer à côté des technologies modernes mises à sa disposition. Nous avons donc pour ambition de nous assurer de l'acquisition du matériel nécessaire mais également de l'acquisition des compétences liées par les enseignants. Il est en effet essentiel d'avoir un corps enseignant au contact de l'évolution des nouvelles techniques d'apprentissage garantissant la meilleure pédagogie possible à l'évolution de la société et des élèves.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Mettre à disposition les moyens financiers et humains nécessaires à un enseignement de qualité ;
- Définir et adopter un nouveau plan de pilotage pour les six prochaines années. Le projet restera de promouvoir une école la plus inclusive possible, en permettant à chaque enfant de trouver sa place et de s'épanouir à son rythme tout en garantissant un enseignement de qualité ;
- Mener un audit et une évaluation du fonctionnement global de l'enseignement communal ;
- Mener des actions en matière de bien-être à l'école, à la fois au sein du fonctionnement des classes et en matière de partage des espaces de vie ;
- S'assurer que l'école réponde aux différents appels à projets des autorités supérieures pour obtenir du nouveau matériel numérique ;
- S'assurer que les enseignants soient formés aux nouveaux modèles pédagogiques.

5. Mieux communiquer et gérer

La participation citoyenne a été lancée par le biais de différents organes consultatifs et est au cœur de l'Opération de Développement Rural (dont les priorités ont été traduites par le biais du Plan Communal de Développement Rural, PCDR).

Nous souhaitons poursuivre et renforcer cette dynamique de participation citoyenne dans la mise en œuvre du PCDR et en intensifiant les collaborations avec les différents organes consultatifs locaux. De même, nous avons l'ambition de mettre en place une communication claire et transparente tout au long de cette législature.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Poursuivre la participation citoyenne par le biais de l'Opération de Développement Rural et ses différents organes. La Commission Locale de Développement Rural sera renouvelée et différents groupes de travail (structurels ou temporaires) seront poursuivis/mis en place selon les thématiques ou l'avancement des projets du PCDR ;
- Renforcer les liens entre le Conseil communal et les organes consultatifs tels que la CCTAM, le CCCA, le CCE, etc. ;
- Développer une stratégie de communication (notamment via le site web et les réseaux sociaux) permettant la communication et la transparence des décisions communales, d'une part, et l'accès aux différents services et informations, d'autre part.

6. Mieux dépenser et investir

Nous avons pour ambition de poursuivre une gestion financière saine et rationnelle de notre Commune, permettant ainsi de fournir des services communaux de qualité et de mener une politique d'investissement ambitieuse intégrant les enjeux de développement durable, les défis environnementaux dont la protection de la nature, la transition énergétique et l'évolution des besoins de la population.

Concrètement, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes :

- Maintenir une fiscalité modérée et ne pas augmenter la fiscalité sur les revenus du travail ;
- Analyser et revoir, le cas échéant, l'ensemble des taxes communales sur la base de données factuelles et objectives afin de poursuivre une fiscalité la plus juste possible ;
- Appliquer les principes de saine gestion et de bonne gouvernance à l'ensemble des instances et organes communaux ;
- Appliquer les principes de saine gestion et une gestion prévisionnelle des finances publiques, tenant compte notamment des évolutions des contraintes liées aux finances publiques fédérales et régionales ;
- Veiller au financement des grands projets d'investissements sur la base du triptyque « emprunt – subsides – fonds propres » ;
- Intégrer la dimension énergétique et de transition dans les grands projets d'investissement ;
- Maintenir la charge de la dette à des niveaux acceptables et en-deçà des balises régionales ;
- Analyser la faisabilité de la mise en place d'un budget participatif avant implémentation éventuelle ;
- Assurer la qualité et la continuité des services de l'Administration communale et du CPAS, notamment en mettant en place une politique de gestion des ressources humaines visant à renforcer la polyvalence du personnel.
